

4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy 03 83 35 01 48 www.sudedulor.lautre.net www.facebook.com/sudeduclor/



sudeduclor@gmail.com

Lettre aux écoles n° 2 – Janvier 2018

CONNAISSONS NOS DROITS, FAISONS-LES RESPECTER!

CP A 12: le renoncement!

Le 2 octobre 2017, la fédération SUD éducation était reçue par le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer. À cette occasion, le Ministre s'est gargarisé de la mesure visant à instaurer les CP à 12 en REP+. Il est allé jusqu'à évoquer une "mesure sociale extrême".

Il a ensuite assuré aux représentant-e-s de SUD éducation qu'il était déterminé à étendre la mesure aux CP en REP et aux CE1 REP+ à la rentrée 2019, et aux CE1 en REP dès la rentrée 2020. Mais depuis, le 14/11, le Président de la République indique que les dédoublements seront effectifs "dans le quinquennat".

Le discours est clair : les coupes budgétaires maintenant, le budget pour une école reproduisant un peu moins les inégalités sociales attendra.



CREATION DU NOUVEAU CORPS DES PsyEN La situation n'était déjà pas brillante!

Les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) sont malmené-e-s depuis plusieurs années. La carte cible du ministère et du rectorat conduit à une fermeture drastique des Centre d'Information et d'Orientation. Le nombre de COP diminue fortement puisque les départs en retraite ne sont pas renouvelés, ce qui amène les personnels à suivre un nombre d'élèves bien trop important (plus de 1 200 en moyenne), le plus souvent sur plusieurs établissements, en plus assujettie au modèle économique libéral.

Dans le 1er degré, si les psychologues ont plutôt été préservé-e-s, entre 2007 et 2012 les effectifs de maîtres E sont passés de 3 800 à 1 800 et ceux des maîtres G de 7 900 à 4 601. Depuis 2012, la baisse est enrayée, cependant les 200 re-créations qui ont eu lieu ne sont pas à la hauteur des besoins des écoles, des enseignant-e-s et des élèves les plus fragiles. Il est pourtant nécessaire de créer ou compléter les équipes RASED pour garantir la présence des 3 spécialités avec des interventions possibles dans toutes les écoles, de relancer les départs en formation spécialisée des enseignants-e-s à la hauteur des besoins, de garantir toute leur place aux missions de prévention et d'adaptation scolaire.

Avec le nouveau corps, quelles perspectives?

La publication début 2017 du décret n°2017-2102 après approbation en Comité Technique Ministériel des organisations syndicales FSU, UNSA et SNALC aboutit à la création d'un corps unique PsyEN avec 2 spécialités :

- EDA: « éducation, développement et apprentissages » (dans le 1er degré): les psy scolaires ont dû effectuer un choix avant le 31 mai 2017 pour être PsyEN-EDA (définitivement ou par détachement pour une période de 1 ou 5 ans renouvelable) ou redevenir PE.
- EDO: « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (pour le 2nd degré): tou-te-s les COP deviennent PsyEN-EDO. Les organisations signataires ont mis en avant la « vraie reconnaissance » du travail fourni et une « revalorisation salariale » via un accès à la hors classe...

L'appellation « psychologue » induit des attentes différentes des missions actuelles des personnels positionnés sur ce champ :

En acceptant cette proposition émanant des deux premières organisations syndicales de l'Éducation nationale (FSU et UNSA), le ministère a saisi l'opportunité de montrer sa volonté d'apporter une touche « psy » à l'accompagnement des élèves et d'afficher une manière de se confronter aux problèmes de difficultés et d'échec scolaires.

Cet affichage cependant tronque la réalité du quotidien des établissements scolaires qui manquent avant tout de moyens pour accompagner au mieux leurs élèves et en particulier là où ces élèves en ont le plus besoin.

La mise en place de deux spécialités n'atténue pas une forme de fusion dans un même moule des PsyEN. Les conditions identiques de leur recrutement (Master 2 de psychologie) et de leur formation (une année en tant que fonctionnaire stagiaire avec la part relevant de leur spécialité considérablement réduite par rapport à la situation actuelle) gomment en particulier :

- la nécessaire expérience d'enseignement des PsyEN qui interviendront dans le 1er degré
- l'approche en terme de sociologie de l'éducation et du monde du travail pour ceux et celles qui exerceront dans le 2nd degré.

Les PsyEN-EDO vont voir leurs activités professionnelles concentrées sur les publics scolaires à profils dits « particuliers » (handicap, trouble du comportement, décrochage...) au détriment du public scolaire dans sa globalité, un public en attente d'information et de conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement:

- le peu de concertation avec les personnels concernés conduit à un changement de statut imposé, surtout pour les Conseillers d'Orientation Psychologues
- l'élargissement des missions va augmenter la charge de travail des personnels (avec même une augmentation de semaines travaillées) alors qu'au contraire SUD éducation revendique une diminution du temps de travail
- la revalorisation salariale promise est ridicule, pire, les deux spécialités n'auront pas le même montant de primes
- l'évaluation dans le cadre du PPCR renforce le pouvoir hiérarchique.

Pour SUD éducation, cette création d'un nouveau statut n'est pas sans lien avec l'évolution générale du système éducatif, conçu pour rendre les individus responsables de leurs difficultés scolaires et de leur employabilité.

Ce changement de corps pose également des questions sur le rôle et la place des psychologues au sein des écoles et des établissements scolaires.

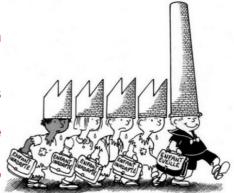
Les demandes institutionnelles s'orientent de plus en plus vers du « bilantage » au détriment du lien, de l'écoute, de l'échange et du suivi.

Les nouveaux textes s'orientent également vers une demande pour que les PsyEn deviennent des conseiller-e-s voire des « expert-e-s » auprès des enseignant-e-s, des inspecteurs/trices...

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, cela laisse une place grandissante au transfert de la prise en charge de la difficulté scolaire, par le prisme du médical, au système libéral, onéreux pour les familles.

Dans ce contexte, la fédération SUD éducation sera particulièrement vigilante pour les PsyEN :

- au libre choix des outils et méthodes utilisés par les PsyEN
- aux formations dispensées dans le cadre de la formation continue
- aux possibilités d'analyse de pratiques, indispensables pour les psychologues



LES NEUROSCIENCES CONTRE LA PEDAGOGIE ? Laissez les enfants vivre, expérimenter et avoir des idées !

Depuis qu'il est en poste, notre ministre de l'éducation a trouvé LA caution tendance pour appuyer ses errances pédagogiquo-passéistes : les neurosciences. Et avec elles, leur figure la plus représentative : Stanislas Dehaene, chercheur et animateur de l'association « Agir pour l'école », qui est soutenue largement par les libéraux de l'Institut Montaigne, et financée par Axa, Total, HSBC, Dassault, etc.

Blanquer et Dehaene, c'est une longue histoire! Blanquer lui avait donné un rôle important dans un comité scientifique créé à l'époque Sarkozy (rappelez-vous du dispositif de repérage dès la maternelle des élèves en difficultés, c'est eux!). Dehaene militait alors pour un diagnostic (très) précoce des troubles de l'apprentissage, et soutenait la pratique d'évaluations de rentrée en CP, considérant ces troubles « aisés à déceler » à ce moment. Cela permettait de coller à l'élève une étiquette « haut risque », « risque » ou « RAS ». Le fait de mettre les élèves dans une case dès leur arrivée à l'école élémentaire ne semblait vraiment pas les déranger...

Son cheval de bataille actuel, c'est l'apprentissage de la lecture et le retour aux fondamentaux. En s'appuyant sur ses prétendues données objectives, Dehaene multiplie les conférences (avec soutien affiché du ministère) pour prôner l'importance de la syllabique, « efficace objectivement » et apprendre aux enseignant-es à aller à l'important, à arrêter de proposer des activités « aussi floues » qu'« entrer dans le monde de l'écrit » ou « lire entre les lignes »...

Le secret de leur réussite auprès des parents et de nombreux enseignants ou conseillers pédagogiques, face aux pédagogues, est simple : une dose d'images de cerveaux avec plein de couleurs (ça fait science « dure », concrète), beaucoup de relents d'« école à l'ancienne », une opposition systématique entre leur approche « objective » et des pédagogues « idéologistes » (qui osent prétendre qu'il faut voir l'enfant à l'aune de ses idées ou de ses valeurs...), et surtout une bonne part de business et de relations (cf. leurs soutiens).

L'objectif non-déclaré est simple : arrêter de former des adultes ouverts et critiques, mais plutôt insister sur des tâches sans but ni sens, répétitives et stériles. Ça se rebelle moins plus tard un enfant qui a uniquement un ordinateur à la place du cerveau... On est en plein dans l'idéologie libérale dominante (paradoxal pour des sciences « *objectives* »)...

Il est temps de prendre conscience du danger de ces discours qui sont de plus en plus souvent cités en exemple dans le monde éducatif.

Il est temps de résister en s'affirmant comme des professionnel-les capables de faire des choix pédagogiques, concevant leurs enseignements en toute liberté pédagogique, et non des exécutant-es qui évaluent et mettent en œuvre les bonnes pratiques approuvées par le gouvernement.

Il est temps de réaffirmer l'importance des échanges, des errances, des expérimentations, des échecs, de la valorisation, de l'esprit critique pour nos élèves ! Construisons ensemble une autre école que celle qu'ils veulent nous imposer !

RETOUR DU JOUR DE CARENCE C'est non!

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents public-ques (fonctionnaires et contractuel-les) est rétabli. L'objectif annoncé de cette mesure est la réduction de l'absentéisme de ces mêmes agents.

SUD Éducation s'oppose une nouvelle fois à ce non-sens qui ne répond qu'à une logique comptable et une communication agressive visant à opposer encore les salarié-es du privé et les fonctionnaires.



Avant de considérer l'ensemble des agents public-ques comme des fainéant-es se mettant en arrêt dès qu'ils le souhaitent, il faut commencer par démonter quelques idées reçues :

- → Dans le privé, environ 2/3 des entreprises prennent en charge ce jour de carence pour leurs salarié-es (ce qui nuance les comparaisons hâtives...)
- → Les arrêts maladies tant décriés sont prescrits par des médecins, et non au bon vouloir des agents.
- → Les taux d'absentéisme sont comparables dans le privé et dans la fonction publique (cf. rapport de la Direction Générale de la fonction publique), mais les absences sont bien plus visible dans cette dernière.
- → Comme démontré par un récent rapport de l'INSEE, cette mesure diminue l'absentéisme très court mais augmente les arrêts médicaux plus longs, au risque de rendre complexe, voire impossible, les remplacements et ceci en lien avec la baisse des effectifs de ces mêmes remplaçants.

Le plus grave est que cette mesure ne prend absolument pas en compte les causes de ces arrêts maladie : la dégradation de nos conditions de travail et l'absence d'une médecine préventive au sein de l'Éducation Nationale.

Telle que défini dans le Code du Travail, la visite médicale est une obligation pour l'État et les collectivités territoriales (elle est gratuite et ne doit pas être prise en charge par les mutuelles, mais par notre employeur). Cependant, comme nous l'avions déjà souligné, cette obligation n'est pas respectée automatiquement par notre employeur et elle nécessite une demande de notre part pour espérer aboutir.

Pour SUD Éducation, il est plus que temps de mener une réflexion globale sur nos conditions de travail, sur les causes des arrêts maladies et de mettre en place une vraie médecine de prévention!

NOUVELLE SECTION SUD EDUC - PAYS HAUT

Nous, enseignant-es du Nord Lorrain, venons de créer une section Sud Educ – Pays Haut, afin d'être au plus près des réalités particulières de nos secteurs et ne pas y laisser s'installer un silence syndical.

Pour ne pas rester isolé-e, désarmé-e ou stigmatisé-e face à des situations problématiques, dangereuses ou injustes!

Parce qu'on est plus fort-es tou-tes ensemble pour s'organiser, défendre nos droits, stopper les régressions sociales et construire une autre école dans une autre société!

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger, faire remonter un besoin, un problème, demander une écoute, un conseil... et à transmettre l'info autour de vous!

Mail: sudeduclor.payshaut@gmail.com

AGENDA

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES:

- mardi 23/01 de 9h30 à 16h00 (Nancy, 4 rue de Phalsbourg)
- mercredi 21/02 de 14h à 17h00 (Nancy, 4 rue de Phalsbourg)

CONSEILS FÉDÉRAUX:

• 01/02 et 02/02 (Paris, bourse du travail de Paris, 3, rue du Chateau d'eau)

Vous trouverez enfin ci-dessous un lien vers les documents vous permettant d'assister à des réunions statutaires de SUD Éducation ou de Solidaires (Assemblée Générale, congrès local, conseil fédéral, congrès fédéral, commission...) ainsi que le bulletin d'adhésion à remplir et retourner à :

Sud Éducation Lorraine, 4 rue de Phalsbourg, 54000 Nancy



http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article709



SUD ÉDUCATION LORRAINE

4 rue de Phalsbourg – 54000 NANCY - 03.83.35.01.48 www.sudedulor.lautre.net – sudeduclor@qmail.com Permanences : Lundi et Vendredi de 14h à 17h



Bulletin d'adhésion à Sud Éducation Lorraine Syndicat adhérent à la Fédération SUD Education et de l'Union Syndicale Solidaires

Année scolaire : 20 / 20								
Nom:	Prénom :							
Adresse professionnelle :								
Adresse personnelle :								
Téléphone ://								
Catégorie : AED, AENES, AESH, AgrégéE, AS, AVS, BIATSS, CertifiéE, ContractuelLE, COPsy, CPE, EVS, InfirmierE, Instit, ITRF, MA, Maître de conférence, PE, PEGC, Personnel de bilbiothèque, Professeur d'Université, Vacataire,								
Classe : Discipline, BAP, Section :								
Cotisation (crédit d'impôt de 66%) : Le barème ci dessous est <u>indicatif</u> . Versez ce qui vous semble approprié en fonction de votre situation, de votre quotient familial La question financière ne doit pas être un obstacle.								
• par <u>chèque</u> à l'ordre de Sud Éducation Lorraine		Salaire net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Coût réel après impôt (pour info)	Salaire net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Coût réel après impôt (pour info)	
Et adressé à :	Sud Éducation est un	- de 600	6	2	+ de 2100	230	76,66	
Sud Éducation Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 NANCY	syndicat indépendant	+ de 600	15	5	+ de 2200	251	83,66	
	qui vit essentiellement	+ de 750	27	9	+ de 2300	272	90,66	
	grâce aux cotisations de	+ de 900	45	15	+ de 2400	293	97,66	
	ses adhérentEs	+ de 1000	54	18	+ de 2500	315	105	
Montant de la cotisation annuelle (voir grille) : €		+ de 1100	64	21,33	+ de 2600	340	113,33	
			75	25	+ de 2700	364	121,33	
payée en : 1 fois 🛛 , 2 fois 🖺 , 3 fois 🖨 , fois 🗈		+ de 1300	88	29,33	+ de 2800	390	130	
Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez			102	34	+ de 2900	416	138,66	
tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date		+ de 1500	117	39	+ de 3000	443	147,66	
d'adhésion (en indiquant au dos de vos chèque la date			135	45	+ de 3100	472	157,33	
d'encaissement souhaitée).		+ de 1700	153	51	+ de 3200	500	166,66	
Si vous souhaitez opter pour le <u>prélèvement</u>			174	58	+ de 3300	530	176,66	
automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas		+ de 1900	192	64	+ de 3400	561	187	
d'indiquer le montant de votre cotisation!) et de joindre un RIB.		+ de 2000	210	70	+ de 3500	593	197,66	
partition in this.			E · Cotication	annuelle de		un salaire m		
□ Je souhaite régler par prélèvement automatique :		+ de 3600 € : Cotisation annuelle de 17,30 % d'un salaire mensuel						
juste pour cette année un UNE fois		Je me syndique à SUD Éducation Lorraine (Solidaires)						
 juste pour cette année en fois avec reconduction automatique annuelle 		afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'éducation.						
Rappel : les cotisations déposées au syndicat jusqu'au 31 décembre donneront droit à un crédit d'impôt sur les revenus de l'année en cours. Les cotisations déposées			Sud Éducation pourra utiliser les renseignements ci- dessus pour m'adresser ses publications.					

Date et signature :

à partir du 1^{er} janvier seront déduites de l'impôt sur le revenu de l'année suivante. Vous recevrez les reçus en

temps voulu.